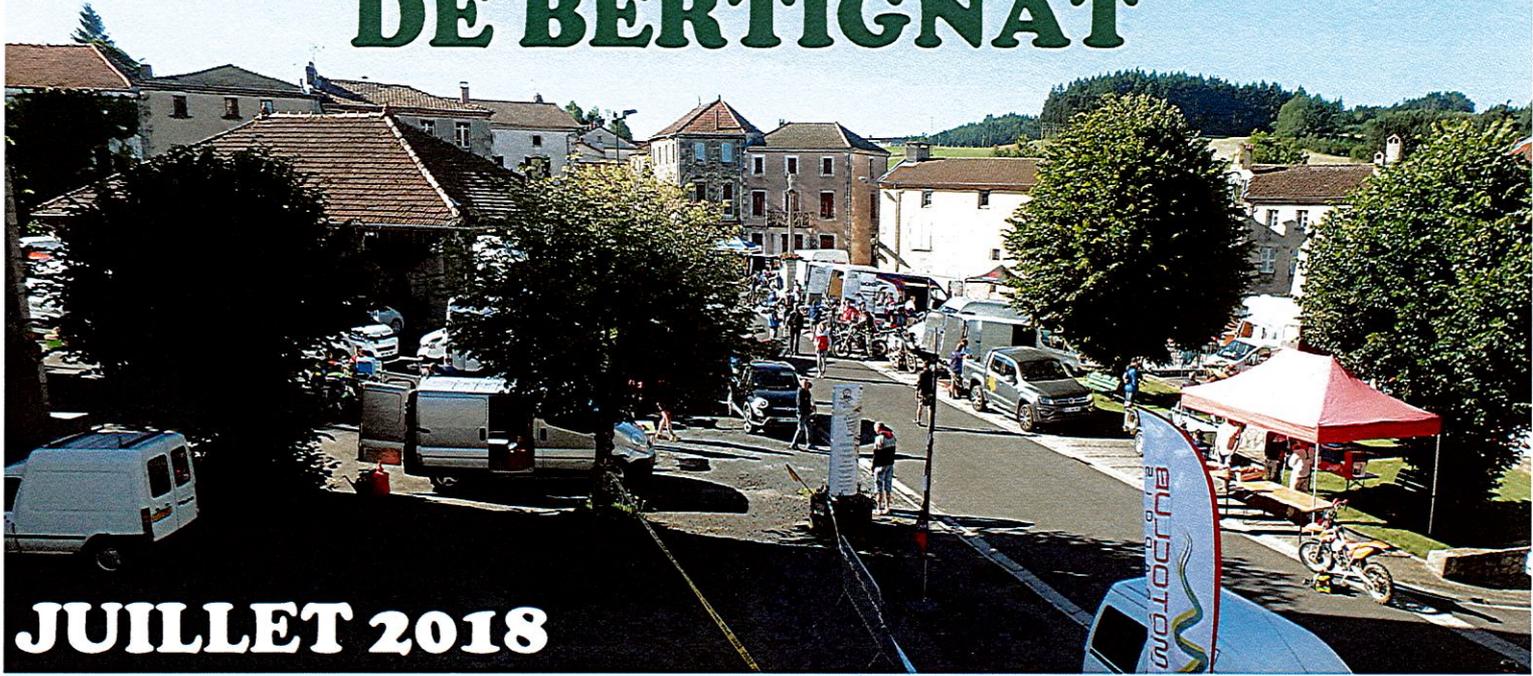


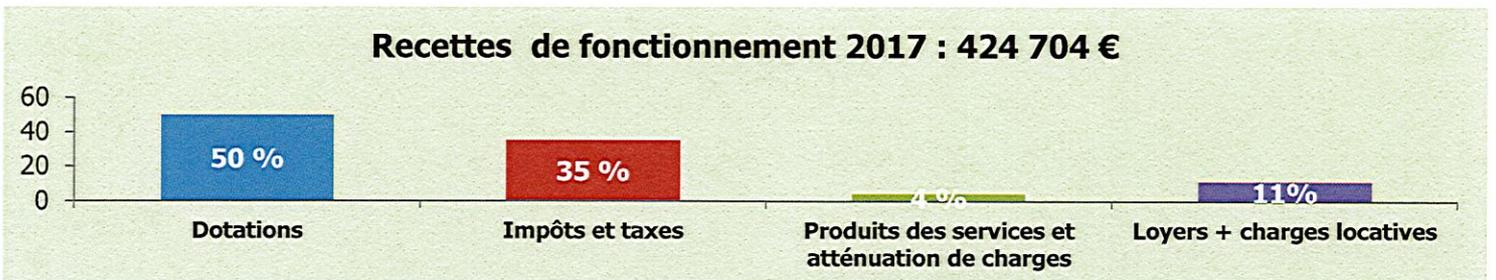
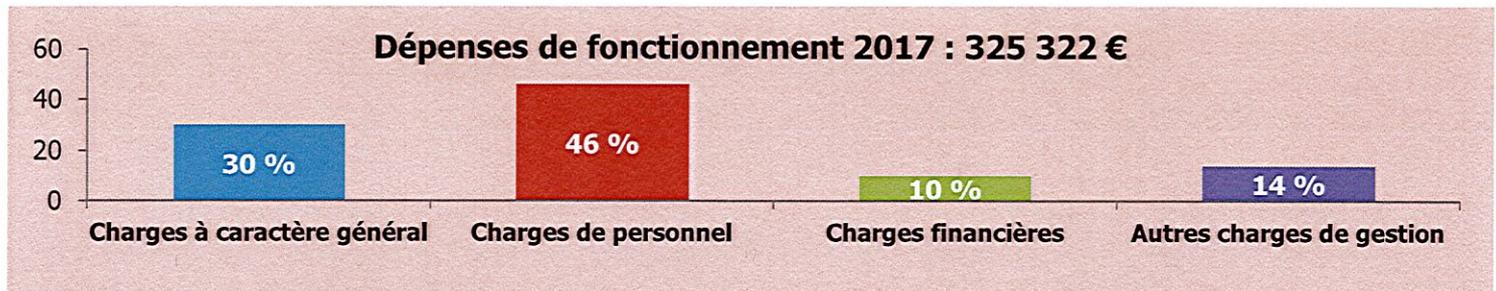
BULLETIN MUNICIPAL DE BERTIGNAT



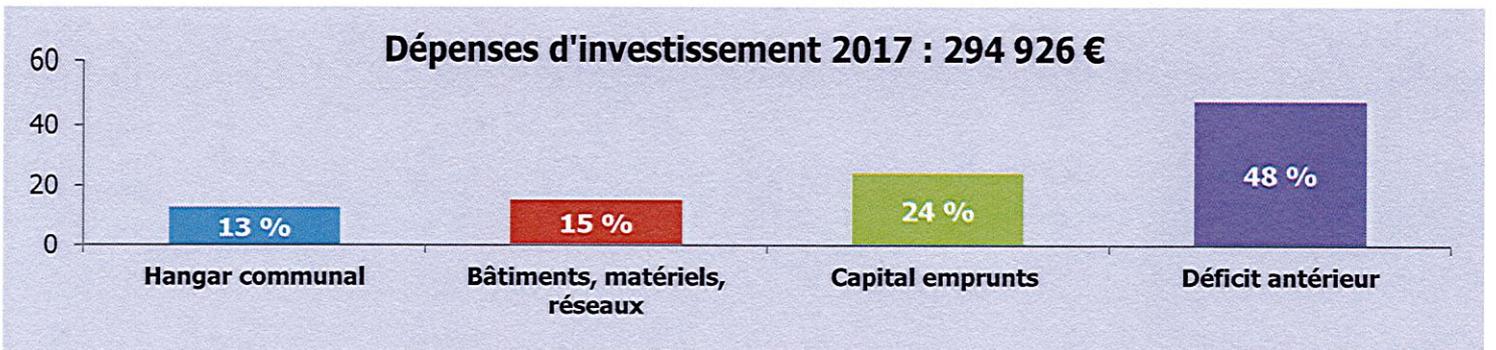
Bel été à tous !



Vue d'ensemble du compte administratif 2017 du budget général



Soit un excédent de fonctionnement de près de 100 000 € en 2017 (environ le même montant sur l'exercice budgétaire précédent).



NB : le capital des emprunts augmente mécaniquement par rapport à l'an passé du fait de dépenses d'investissement moindres en volume sur les autres opérations. Le déficit antérieur relatif aux différents travaux effectués depuis 2014 est comblé en grande partie par l'excédent de fonctionnement et la réalisation d'un emprunt en 2018.



Un emprunt d'équilibre pour la section d'investissement sera réalisé en 2018 (voir la délibération dans la rubrique « Les travaux du Conseil municipal »).

Budgets primitifs 2018

Contrairement au compte administratif, le budget primitif est un acte prévisionnel qui fixe les enveloppes de crédits permettant d'engager les dépenses, il détermine aussi les recettes attendues.

Budget primitif général		Budget primitif assainissement	
Fonctionnement	408 000 €	Exploitation	12 200 €
Investissement	324 000 €	Investissement	11 800 €
Budget primitif Lotissement Puy-Bayou*		<i>*les chiffres inscrits au budget annexe lotissement Puy-Bayou correspondent globalement à des écritures comptables dites « d'ordre » et ne donnent pas lieu à des décaissements de trésorerie.</i>	
Fonctionnement	150 000 €		
Investissement	110 000 €		

LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

MOTION POUR LE MAINTIEN DU COLLEGE ALEXANDRE VIALATTE DE SAINT-AMANT-ROCHE-SAVINE

Le conseil municipal de Bertignat se joint au conseil municipal de Saint-Amant-Roche-Savine pour demander à l'Académie et au Conseil départemental du Puy-de-Dôme le maintien du collège Alexandre Vialatte de Saint-Amant-Roche-Savine, ainsi que leur concours afin de dynamiser ce collège à travers un projet novateur (dans le cadre des nouveaux projets du Réseau rural d'éducation) et l'accueil des enfants précoces.

Un projet de type option « Nature » semble très pertinent. Cette option qui pourrait allier sport, découverte et protection de l'environnement, arts et professionnalisation pourrait trouver de nombreux partenaires sur notre territoire (Parc naturel régional Livradois-Foréz, association de sauvegarde de la nature, photographes, agriculteurs,...).

Quant à l'accueil des enfants précoces, il existe un réel besoin sur notre territoire (une famille de Saint-Amant-Roche-Savine est concernée), ainsi que sur l'ensemble du département et la taille du collège serait idéale pour scolariser ces enfants souvent en souffrance.

Ces deux projets nécessiteront une équipe pédagogique stable et nous demandons donc à l'Inspection académique de réfléchir à des moyens humains afin de pouvoir stabiliser une équipe éducative motivée sur trois ans pour pouvoir les mener. Certains enseignants actuellement en poste se sont montrés intéressés et volontaires pour ce projet.

Par ailleurs, nous pensons que l'internat du collège est sous exploité alors qu'il pourrait permettre l'accueil, en plus des élèves intéressés par une option « Nature » ou des enfants précoces, des élèves issus de collèges voisins dans lesquels il n'existe pas d'internat, comme c'est le cas à Ambert.

Nous tenons également à souligner que les effectifs de l'école primaire de Bertignat sont en hausse : de nouveaux arrivants s'installent sur notre territoire et la proximité des lieux d'éducation pèse pour beaucoup dans leur choix. Il est donc important pour l'avenir de nos communes de conserver nos établissements afin de maintenir leur attractivité et éviter la désertification de nos campagnes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ↳ **adopte** à l'unanimité la motion décrite supra ;
- ↳ **demande** avec force le maintien du collège Alexandre Vialatte de Saint-Amant-Roche-Savine ;
- ↳ **charge** Monsieur le Maire de transmettre cette motion à qui de droit.

BAIL PRECAIRE BIBLIOTHEQUE

Vu la délibération en date du 06/10/2017 portant sur le lancement d'une réflexion à propos du fonctionnement de la bibliothèque en y associant un espace « coiffure » ;

Considérant que les différentes parties (commune, communauté de communes, réseau des médiathèques, artisan coiffeur et bénévoles) se sont accordées sur une organisation et un fonctionnement de ce lieu ;

Considérant qu'il convient d'établir un bail précaire de location avec l'artisan coiffeur et de fixer un montant de loyer mensuel ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ↳ **autorise** Monsieur le Maire à établir un bail précaire avec l'artisan coiffeur portant sur le local de la bibliothèque, moyennant un loyer mensuel de 30 € TTC ;
- ↳ **autorise** Monsieur le Maire à signer ledit bail ;
- ↳ **charge** Monsieur le Maire d'accomplir les démarches administratives, juridiques et financières utiles à la réalisation de la présente délibération.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Monsieur le Maire propose au conseil de voter les taux d'imposition de l'exercice 2018 comme suit :

- **Taxe d'habitation** 6,50 % 45 884 €
- **Taxe foncière (bâti)** 10,50 % 54 758 €
- **Taxe foncière (non bâti)** ... 55,00 % 28 875 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ↳ **décide** de retenir les taux d'imposition décrits ci-dessus pour l'exercice 2018 (taux inchangés).

EMPRUNT 2018

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2337-3 ;

Vu les budgets primitifs de la commune de Bertignat adoptés le 13/04/2018 ;

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement ;

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée à Monsieur le Maire ;

Considérant les investissements réalisés depuis 2014 ;

Considérant que les subventions relatives aux différentes opérations d'investissement ont été demandées et réalisées auprès des différents partenaires financiers ;

Vu les conditions favorables des marchés financier et bancaire en terme de taux ;

Considérant que sur l'exercice budgétaire 2018, des annuités d'emprunt de l'ordre de 20 000 € arrivent à terme et ne seront plus à inscrire comptablement sur le budget primitif 2019 ;

Oùï l'exposé général de Monsieur le Maire sur les tenants et aboutissants relatifs à la capacité financière et budgétaire de la commune à contracter un nouvel emprunt ;

Considérant la sollicitation de Monsieur le Maire auprès de la Caisse d'Épargne pour une offre de prêt portant sur un montant de 100 000 € sur une durée de 10, 12, 15 ou 20 ans ;

Vu la proposition de financement de la Caisse d'Épargne reçue le 06/06/2018, Monsieur le Maire propose de retenir la formule de prêt suivante, qui peut se résumer ainsi :

- Prêt à taux fixe. Montant du prêt : 100 000 €. Durée en années : 10 ans.
- Taux fixe actuariel : 1,23 %. Base de calcul : 30/360.
- Amortissement progressif, périodicité annuelle. Montant de l'échéance classique : 10 688,90 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

✎ **approuve** la réalisation d'un emprunt de 100 000 € aux conditions et raisons sus-évoquées ;

✎ **autorise** Monsieur le Maire à signer ledit contrat de prêt auprès de la Caisse d'Épargne ;

✎ **charge** Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Considérant les exigences et obligations législatives et réglementaires liées à l'accessibilité des établissements recevant du public et qu'actuellement, le secrétariat de Mairie se situe à l'étage de la maison commune ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire de mutualiser les services de l'agence postale communale (APC) et du secrétariat de mairie en un même lieu, à savoir au rez-de chaussée de la maison commune dans les bureaux actuels de l'APC, rénovés en 2011 ;

Considérant que l'affectation d'un espace commun de travail au sein de l'APC actuelle n'engendrerait aucun coût supplémentaire pour la collectivité, et qu'au contraire, elle induirait des économies de structures liées aux bâtiments non négligeables (électricité, chauffage, frais de télécommunications,...) ;

Considérant l'intérêt de rendre un service au public de meilleure qualité et dans l'objectif de dynamiser les services offerts par l'APC et par le secrétariat de mairie ;

Considérant que cette formule de fonctionnement permettrait également de pallier à l'absentéisme et assurerait la continuité du service public dans la mesure où l'absence d'un agent n'engendrerait plus la fermeture d'un des services ;

Considérant que concomitamment, le Maire est compétent pour fixer les heures et jours d'ouverture du secrétariat de Mairie, ainsi que les modalités d'exécution du service des agents dès lors qu'il n'en résulte pas de modification dans la durée hebdomadaire de leurs obligations, et que cette question relève de la seule compétence du Maire, chargé d'assurer la bonne gestion des services municipaux, le conseil municipal ne pouvant qu'exclusivement donner son avis, à condition de ne pas prendre lui-même la décision ;

Considérant que le regroupement des deux services en un même lieu sous-tend une refonte et une harmonisation des jours et horaires d'ouverture au public desdits services, les horaires et jours présentement en vigueur n'étant plus adaptés et ne répondant plus aux attentes et besoins des usagers ;

Compte tenu que ce regroupement de services en un même lieu ne crée que très peu de contraintes techniques, logistiques et matérielles, Monsieur le Maire suggère une mise en œuvre dès le 2 juillet 2018 ;

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire sur l'organisation et le fonctionnement du secrétariat de Mairie ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

✎ **approuve** la mutualisation et le regroupement physique et matériel du secrétariat de Mairie et de l'APC au rez-de-chaussée de la maison commune (bureaux de l'APC) dès le 2 juillet 2018.

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 autorisant à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours et permettant au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine ;

Vu l'avis favorable du conseil d'école de la commune de Bertignat en date du 16/03/2018 sur le retour de la semaine à 4 jours, Monsieur le Maire propose de rétablir la semaine de 4 jours ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

↳ **émet** un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours à partir de la rentrée scolaire 2018/2019.

TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE 2018/2019

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer les tarifs des repas à la cantine pour l'année scolaire 2018/2019 comme suit : prix unitaire des repas pour les enfants scolarisés (et la cantinière) à 2,60 € ; prix unitaire des repas pour les adultes ou toute autre personne utilisant le service à 5,50 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

↳ **fixe** les prix unitaires des repas tels qu'indiqués ci-dessus (tarifs inchangés).

COLLABORATRICE OCCASIONNELLE DU SERVICE PUBLIC

Considérant la mise en disponibilité et la durée de cette dernière (depuis 2010) et jusqu'au 31/08/2018, de Christine FOURNET, agent de la commune ;

Considérant l'évolution des fonctions d'ATSEM durant ces dernières années ;

Considérant la future réintégration de Christine FOURNET à son poste d'ATSEM de l'école de Bertignat à la rentrée de septembre 2018 ;

Considérant l'opportunité d'une immersion de courte durée de Christine FOURNET à ce poste pour une opérationnalité effective dans ses fonctions d'ATSEM à la rentrée de septembre 2018 ;

Considérant que sur proposition de Monsieur le Maire, cette immersion peut revêtir la forme d'une passation de convention de collaboratrice occasionnelle du service public avec l'intéressée qui prendrait effet de façon globale le 31/05/2018 jusqu'au 06/07/2018 (Monsieur le Maire étant chargé d'affiner les périodes et temps de présence à l'école avec l'intéressée) ;

Vu la présentation faite par Monsieur le Maire de la convention relative à cette collaboration ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

↳ **approuve** le recours au dispositif de collaboratrice occasionnelle du service public avec Christine FOURNET pour les fonctions d'ATSEM à l'école ;

↳ **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention annexée à la présente.

LOGEMENTS ANCIEN PRESBYTERE : CHANGEMENT DES RADIATEURS ELECTRIQUES T3 OUEST

Vu le devis de la société BATI BRICO pour la fourniture de quatre radiateurs électriques à inertie et un radiateur sèche-serviette pour l'appartement T3 Ouest pour un montant total HT de 1 194 €, soit 1 432,80 € TTC ;

Eu égard la vétusté des appareils existants (25 ans) et afin de réduire les coûts de chauffage et d'améliorer le confort des locataires ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

↳ **approuve** le remplacement des radiateurs électriques susvisés et le montant dudit devis ;

↳ **autorise** Monsieur le Maire à engager cette dépense.

EGLISE : CONCERTS ESTIVAUX

Vu le courrier de Mesdames Marie-Noëlle DAUPHIN et Brigitte SCHAREIN adressé à Monsieur le Maire sollicitant le concours de la commune afin d'organiser au sein de l'église deux concerts aux mois d'août et septembre (musique médiévale, flûte, harpe, nyckelharpa, instrument de musique traditionnel à cordes frottées d'origine suédoise) ;

Vu le budget prévisionnel de ces deux représentations pour un montant estimatif de l'ordre de 370 € (cachets, déplacements, frais de bouche) ;

Considérant l'opportunité de pouvoir bénéficier de ces concerts qui, en sus de l'intérêt culturel qu'ils représentent, mettent en valeur notre patrimoine ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ↳ **souscrit** pleinement à l'organisation de ces concerts ;
- ↳ **autorise** Monsieur le Maire à engager les dépenses afférentes dans le cadre du budget prévisionnel énoncé *supra* ;
- ↳ **précise** que l'organisation pratique de ces concerts incombe aux demandeuses, sur leur proposition, et la commune apportera son soutien en termes de logistique et de communication.

EN BREF

SECRETARIAT DE MAIRIE ET AGENCE POSTALE COMMUNALE

Conformément à la délibération prise le 08/06/2018 (*voir plus haut*) et eu égard aux motifs exposés, le secrétariat de mairie et l'agence postale sont regroupés au rez-de-chaussée de la maison commune dans les actuels bureaux de l'APC à compter du lundi 2 juillet 2018.

Sur décision du Maire, de nouveaux horaires d'ouverture au public des deux services mutualisés seront proposés dès la rentrée de septembre 2018 (*voir en dernière page*) avec une plus grande amplitude d'ouverture pour un service de meilleure qualité.



COMMERCE DU BOURG

Une réunion de travail s'est tenue le 20 juin 2018 en Mairie, avec la communauté de communes Ambert Livradois Forez (ALF) pour faire le point sur le multiple rural.

Etaients présents : Jean-Claude DAURAT, Président, Daniel FORESTIER, Vice-Président, Rodolphe MOREAU, responsable développement économique ALF, Daniel FOUCART, bénévole, élus et anciens élus de la commune.



Les pistes de reprises par des porteurs de projet depuis un an et demi n'ont malheureusement pas abouties, la durée de la liquidation judiciaire de l'ancienne gérance ajoutant de la difficulté et amplifiant les délais de relance d'activité.

ALF, maître du fonds de commerce depuis juin 2018, en étroite relation avec la commune, va engager un appel à candidatures plus « offensif » sur différents supports et médias dès cet été. N'hésitez pas non plus à en parler autour de vous, le bouche à oreille étant un autre moyen souvent efficace de diffuser l'information.

Nous souhaitons tous une reprise d'activité rapide pour ce lieu de convivialité du village. Soyez assurés de la mobilisation et de la détermination de tous les acteurs concernés pour faire revivre le commerce même si le parcours est long. Notre motivation demeure sans faille.

Le Maire et le conseil municipal saluent solennellement **l'élan de générosité porté par Daniel FOUCART avec l'aide d'autres bénévoles**, qui se manifeste dans la plus parfaite discrétion, mais qui est essentiel dans la vie de tous les jours en assurant la vente de pains (livrés par la boulangerie « Les Airelles » d'Ambert) les week-ends, la commune durant la semaine. **Tout simplement, MERCI !!!**

DENOMINATION DE L'ECOLE



Une cérémonie officielle de dénomination de l'école de Bertignat « Ecole René Guy CADOU » (délibération du 04/04/2017) se tiendra le jour de la rentrée scolaire à savoir le :

LUNDI 3 SEPTEMBRE 2018 A 8H45.



Cette cérémonie est ouverte à tous.

CEREMONIE ORDRE NATIONAL DU MERITE DE RENEE FAUCHERY



*Extraits du discours de Jacques POUGET, Maire
le 17 mars 2018*

Chère Renée,

Je ne crois pas me tromper si je t'affirme que je te connais depuis longtemps, aussi loin que remonte mes souvenirs. (...).

Nous sommes ici présents **pour te rendre un hommage mérité et appuyé, toi qui a consacré et qui consacre encore une partie de ta vie, et donc de ton temps, aux autres, à l'intérêt général.**

Renée, tu es la première femme élue au Conseil municipal de Bertignat en 1971 (c'est-à-dire depuis la création des communes à la Révolution) : cela fût une grande nouveauté pour le village, dans un univers plutôt masculin à l'époque.

« *Elle serait mieux derrière ses casseroles...* » : c'est que l'on a pu entendre à l'époque, m'a-t-on rapporté, avant ta toute première réunion de Conseil ; **ce qui ne t'a pas empêché de t'imposer comme un acteur incontournable de la vie publique locale. Ajointe au Maire à partir de 1989, tu as été réélue jusqu'en 2008, soit un total de 37 années de mandat quand même !**

Femme de convictions, tu as toujours cherché le consensus, tu n'as jamais eu un mot plus haut que l'autre, et tu n'as laissé que de bons souvenirs au sein des différents conseils municipaux qui se sont succédés.

On peut dire d'ailleurs que tu as fait des émules, puisque qu'aux élections municipales de 2014, quatre femmes ont été élues au sein de l'assemblée.



En tant qu'élue, mais aussi en tant que citoyenne, tu es une femme disponible et dévouée, au service de la population, le social est ton domaine de prédilection ; notamment avec l'ADMR (aide à domicile en milieu rural), association au sein de laquelle tu t'es beaucoup investie en tant que Présidente du groupement local. Toujours une visite, un mot, une aide pour un dossier, afin de soutenir bénévolement les personnes âgées et leur famille, se trouvant souvent dans la difficulté.



Eprouvée dans ta vie familiale, tu as toujours su trouver le courage et la force de te consacrer aux autres, animée constamment par une énergie positive et mobilisatrice.

C'est Renée : ne jamais se laisser aller dans la facilité, agir dans une perpétuelle dynamique, un engagement hors du commun.

Je n'ai pas peur de dire que tu es une femme exceptionnelle et pourtant si simple, si accessible, pleine de gentillesse et d'attentions envers tes semblables, proches ou lointains.

Tu ne ménages ni ta peine, ni ton temps, aux exigences d'une vie dévouée à autrui, toujours à l'écoute, une qualité d'écoute qui fait ta réputation de femme ordinaire aux actions extraordinaires.

Pour conclure, je dirai que tu es incontestablement **une personnalité marquante de la commune de Bertignat, dans l'action permanente au service des autres : un principe de vie que tu ériges en véritable sacerdoce.** (...)

Par ces quelques mots, **je te témoigne la reconnaissance de la commune, et s'il en était nécessaire, toute mon affectation.**

Je te remercie pour ce que tu as fait, pour ce que tu fais et pour ce que tu feras ! Merci Renée !

COMITE DES FETES



Le Comité des Fêtes organise sa fête patronale les 15 et 16 septembre 2018. Un programme riche en animations et spectacles.

Le traditionnel concours de pétanque se déroulera samedi après-midi. Le bal disco clôturera l'ambiance festive du samedi et pour les gourmands la tournée des croissants débutera dès la levée du jour.

La compagnie Octave sera présente samedi et dimanche après-midi avec son manège enchanté qui tourne en pédalant sur un vélo avec des airs de ritournelle !

Dimanche après-midi, nous aurons le plaisir d'accueillir **la compagnie Narvalo avec leur spectacle « Le Tour du Monde en 80 jours ».**

Le roman de Jules VERNE multiplie les rencontres de Phileas Fog avec de nombreux personnages. Les deux acteurs sont à la fois les récitants, les personnages principaux, les personnages secondaires et les manipulateurs de la marionnette. **On vous attend nombreux !!!**



Comité des Fêtes

SAPEURS-POMPIERS DE BERTIGNAT



Voyage des sapeurs-pompiers de Bertignat avec notamment la visite de 2 sites emblématiques du Loir-et-Cher :

- le **ZooParc de Beauval** qui est l'un des parcs zoologiques à présenter plusieurs espèces d'animaux considérées comme rares, ce qui a contribué à sa notoriété et à son développement ;
- la visite du **Château de Chambord**, le plus vaste des châteaux de la Loire.



BIBLIO'TIFS



Il était une fois, au pays des sapins et des chapelets, de beaux livres qui se morfondaient et se sentaient délaissés. Leur bonne fée avait été appelée à d'autres missions au service des bonnes gens de Bertignat. Mais voici qu'un jour, de preux chevaliers – au XXI^{ème} siècle, ils se déclinent aussi au féminin – ranimèrent d'un coup de baguette magique tous ces vieux grimoires qui rêvaient d'être à nouveau « dévorés ».

Le 24 mars 2018 fut leur jour de gloire et ils furent très flattés d'être associés à un autre art, puisque désormais chaque lecteur peut aussi se faire coiffer et pomponner par Leslie dans notre charmant local.

De nombreux Bertignatois ont déjà adopté ce nouveau lieu de rencontres, où seront bientôt proposées diverses animations.

Il ne tient plus qu'à vous de nous y rejoindre :

Lundi de 13h30 à 16h30 (lecture-coiffure ; on peut aussi, en prenant rendez-vous auprès de Leslie, se faire coiffer à d'autres moments dans la semaine).

Jedi de 16h à 18h (lecture)

Dimanche de 10h à 12h (lecture).



Grand merci à la municipalité de Bertignat qui a permis ce renouveau culturel, à la communauté de communes Ambert Livradois Forez, à la Médiathèque Départementale, et à toutes les bonnes volontés qui œuvrent au quotidien pour soutenir cette belle aventure et manifester ainsi la vitalité du pays de Gaspard.



Inauguration Biblio'Tifs le 24 mars 2018



Tél. Biblio'Tifs : 04 73 72 64 80 (aux heures d'ouverture).

Les bénévoles.

GYM ET DETENTE

L'année 2017-2018 est terminée. Tous les adhérents ont pu apprécier les cours de gymnastique volontaire préparés par Mireille. Notre animatrice diplômée sait s'adapter à son public, est à son écoute, se renouvelle régulièrement et ne se repose pas sur ses acquis.

**Vive l'année 2018-2019 !! Deux séances par semaine :
les MARDI et JEUDI de 18h à 19h
Covoiturage gratuit à partir de Fournols.**

Découverte gratuite des séances tout au long de l'année. N'hésitez pas à venir nous rejoindre. Nous sommes la seule fédération sans compétition.

AVEC LA SEANCE DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE, préservez votre autonomie et lutez contre la sédentarité :

- * Développez votre force musculaire
- * Conservez vos habiletés motrices
- * Maintenez votre souplesse
- * Développez vos capacités aérobiques
- * Maintenez votre équilibre
- * Entretenez votre mémoire

(Step-Fit'ball, parcours et mouvements cardios, stretching, pilates, Yoga-Gymnastique, douce-relaxation, massages...)



Six atouts de la Gym Volontaire qui font la différence :

1. L'accompagnement personnalisé
2. Un club près de chez vous
3. La convivialité
4. La variété des activités proposées
5. Une animatrice diplômée et compétente
6. Le lien social



PENDANT LES MOIS DE JUILLET et AOÛT de 20h à 21h : balade sur les chemins de la commune sous la responsabilité de chacun. Rendez-vous sur la Place.

RENSEIGNEMENTS auprès du BUREAU : 04 73 82 39 48 /04 73 82 26 76 /04 73 82 61 07.

N'oubliez pas notre **LOTO de L'ETE le SAMEDI 28 JUILLET 2018 à 18h** avec possibilité de restauration sur place (frites-saucisses-pâtisserie-glaces...)

Merci à toutes les autres associations et à tous ceux qui participent à nos animations, ainsi qu'au Maire et à son Conseil municipal pour la mise à disposition gratuite de la salle.



BERTIGNAT GYM ET DETENTE VOUS SOUHAITE DE BONNES VACANCES à TOUTES et à TOUS !!!



Le Comité départemental d'éducation physique et de gymnastique volontaire a organisé le samedi 16 juin 2018 une visite de secteur afin de rencontrer les clubs EPGV situés à l'est du département.

Invité par le club Bertignat Gym et Détente de Bertignat, cette réunion s'est déroulée à la salle des fêtes, sous la direction d'Emmanuelle MEGE, conseillère de développement.

Étaient présents Eléonore SZCZEPANIAK, présidente du comité départemental, ainsi que les responsables des clubs voisins.

COUP DE JEUNE A AMITIE ET RENCONTRE !

Créer du lien entre les générations et avec d'autres activités communales et intercommunales est à mettre à l'actif d'Amitié et Rencontre en 2018.

Première rencontre avec les enfants de la classe des grands pour la galette des rois puis à deux reprises les mois suivants.

Petits et grands se sont affrontés à divers jeux et de ses rencontres est né le projet de l'exposition des 7 et 8 juillet 2018 :



« A quoi tu jouais quand tu étais petit ?... ».

Le calendrier scolaire a laissé le temps aux enfants pour dessiner les illustrations de l'affiche de la fête... **Merci !**

Dans le cadre de cette fête, un travail a été engagé avec :

- la Ludothèque de Thiolières et Biblio'Tifs, soutenues par le réseau des médiathèques Ambert Livradois Forez ;
- l'association des parents d'élèves pour une brocante de livres.



Un jeu de l'oie des villages, services et curiosités de Bertignat, ont permis à chacun de se familiariser et de redécouvrir les richesses de notre commune.



Notre association, dont les statuts permettent d'accueillir des adhérents de tous âges des communes environnantes, a tenu son assemblée générale début avril à la Gare de l'Utopie de Vertolaye à quelques pas de l'hôtel restaurant des Voyageurs où un repas a été servi.

L'adhésion annuelle reste à 15 € et l'équipe en place a été reconduite.

Quelques sorties ont agrémenté le premier semestre 2018 : une vingtaine d'adhérents ont pris le bus Transdôme direction la Maison de la Culture à Clermont-Ferrand (concert des stentors).



Bonne journée également chez « **Les Canards d'Agathe** » à Olmet et au **Musée des Vieux Métiers** à Olliergues.

Participation importante au traditionnel loto du mois d'avril.



En juin, quelques photos jointes à cet article illustrent l'embarquement dans le Berry.

Pour continuer l'année, **direction la Creuse (musée de la tapisserie à Aubusson et d'un atelier de diamenterie à Felletin) le 22 septembre.**

Loto le 14 octobre, repas de fin d'année le 11 décembre et une sortie repas en octobre (date à déterminer).



Rappel : réunion les 1^{ers} et 3^{èmes} mardis de chaque mois (activités en fonction des opportunités et du nombre de participants).

Balades avec les Hautes Terres le mercredi selon le calendrier (rendez-vous 13h15 sur la place de Bertignat).

Pétanque le lundi devant chez Marcelle, si la météo le permet.

ECOLE

CLASSE DES PETITS

Nous avons lu trois livres d'Isabelle Simler : Plume, Tête à tête avec mon chat et Le caillou de Ferdinand.

Quand Isabelle Simler est venue nous voir en classe, elle nous a aidé à réaliser une galerie d'oiseaux à partir de formes découpées dans du papier coloré.

DE BELLES RENCONTRES POUR LA CLASSE DES GRANDS

L'année scolaire 2017/2018 a été riche en rencontres pour la classe des grands de l'école de Bertignat, future école René Guy Cadou.



Pour commencer, elle a été sélectionnée pour recevoir un artiste en résidence dans le cadre de l'opération Création en cours en partenariat avec les Ateliers Médicis qui proposent à une classe de chaque département de collaborer avec un artiste.

L'artiste plasticien Rémi Mort a ainsi séjourné cinq semaines à Bertignat et **initié les élèves au dessin, à l'architecture, à la manipulation de l'argile, au théâtre et à la mise-en-scène**. Une expérience que les élèves ne sont pas prêts d'oublier !

Le club Amitié et Rencontre a aussi été un beau partenaire cette année : les membres du club, les élèves et leur maîtresse ont passé de bons moments ensemble à jouer à des jeux de société à l'école, dans les locaux du club et à la pétanque devant « Chez Marcelle ».

Autre belle rencontre : **Frédérique Lanaure, comédienne conteuse** habitant Bertignat, est intervenue gratuitement dans la classe des grands pour animer pendant plusieurs semaines **un cercle des enfants conteurs**. Elle a su donner le goût aux enfants et à leur maîtresse de raconter des contes.

Évidemment, cette année a aussi été l'occasion de faire de belles rencontres poétiques en prévision du prochain baptême de l'école : la classe des grands a ainsi accueilli **la poète Patricia Castex Menier** pendant la semaine de la poésie et en juin, **l'écrivain Christian Moncelet** (*photos ci-dessous*), passionné de René Guy Cadou, est venu parler de ce poète dont l'école prendra le nom à la rentrée prochaine.





AU FIL DE L'HISTOIRE : PONT-DE-DAVID

1894 : réfection du pont en bois réclamée par trois communes (Bertignat, La Chapelle-Agnon, Marat).

1895 : la création d'un pont en maçonnerie à trois arches est décidée, 21 mètres en avant de celui existant.

Dépenses estimées à 25 879,60 francs.



L'ALVERGNE HISTORIQUE 1894. F. OLLIERGUES - Le Pont de David

1896 : adjudication en cours. La même année, pont livré à la circulation. Par ailleurs, demande de création d'une halte au P.L.M.

1903 : nouvelle demande avec délivrance de billets de chemins de fer P.L.M.

15 janvier 1904 : rejet par le ministre des Travaux Publics.

6 novembre 1904 : acceptation par le P.L.M de la halte. Quai d'embarquement côté droit, sens Ambert/Pont-de-Dore.

1905 : « ouverture au service des voyageurs avec bagages à la main et transport des chiens » avec billets (lettre du ministère des travaux publics du 21 janvier 1905). Halte desservie tous les jours par trois trains dans chaque sens.

Avant tous travaux, sans que la « commune ait le droit d'élever aucune réclamation », cette dernière remboursera à la Compagnie les dépenses totales suivant les prévisions, à savoir 500 francs pour chacune des communes de Marat et Bertignat, 1 000 francs pour la Chapelle-Agnon.

1923 : aménagement de la halte et création d'un abri.

1927 : halte au Perrier demandée. Financement partagé avec Job.

Les Festivités 2018 *

21/07/2018	FEU D'ARTIFICE + BAL	22h	Croix de l'Ormeau	Sapeurs-pompiers
28/07/2018	LOTO	18h	Salle des fêtes	Gym et Détente
29/07/2018	AG SOCIETE DE CHASSE	11h30	Salle des fêtes	La Bertignatoise
03/08/2018	PETANQUE		Place	La Bertignatoise
15/09/2018	FETE PATRONALE ATTRACTIONS FORAINES	13h30 (pétanque) 15h (jeux enfants) 23h (bal)		Comité des Fêtes
16/09/2018	FETE PATRONALE ATTRACTIONS FORAINES	Vente croissants sur la commune 11h30 (vin d'honneur) 13h (course cycliste E. Dauphin) 15h Animations spectacles		Comité des Fêtes Mairie Gym et Détente Comité des Fêtes
14/10/2018	LOTO	14h	Salle des fêtes	Amitié & Rencontre
31/10/2018	HALLOWEEN			APE
10/11/2018	SOIREE CHATAIGNES/FILM		Salle des fêtes	Inter-associations
11/11/2018	LOTO	14h	Salle des fêtes	Gym et Détente
15/12/2018	ARBRE DE NOËL	14 h	Salle des fêtes	APE

* Les dates et manifestations indiquées sont susceptibles d'évoluer en cours d'année.

"Harmonies en Livradois" Eglise de Bertignat, le vendredi 27 juillet 2018 à 20h30.



LA SONATE EN TRIO : le terme n'indique pas le nombre des instrumentistes, mais le nombre de voix de la composition. Nous entendrons donc des sonates en trio de J.S. Bach, G.F. Haendel et G.B. Platti, ainsi que des pièces de F.S. Geminiani et A. Corelli. L'ensemble sera placé sous la direction de Thomas Chigioni (violoncelle baroque et violoncelle piccolo) avec Leonardo Gatti (violoncelle baroque), Jérémie Chigioni (violon baroque) et Tomas Gavazzi, clavecin.

L'entrée au concert est gratuite pour les enfants ; une participation de 10 € sera demandée aux adultes.

Plus d'informations sur les concerts : harmoniesenlivradois.over-blog.com.



- **Dimanche 12 août 2018 à 10h : contes en balade, avec Frédérique LANAURE**, conteuse et comédienne, au départ de Biblio'tifs, entrées à prix choisi (4, 8 ou 12 €, **réservations au 06 86 05 02 82**) suivi d'un apéritif offert et d'un repas tiré du sac, puis après-midi jeux.
- **Dimanche 23 septembre 2018 à 17h : concert chorale à l'église.**



Fermeture du secrétariat de mairie et de l'agence postale du 16/08/2017 au 31/08/2018 inclus. Réouverture à compter du lundi 3 septembre 2018 avec de

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC.



Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30 à 12h15 et 13h30 à 17h30



Mercredi : 8h30 à 12h15

En cas d'urgence, s'adresser au Maire ou aux Adjointes, ou laisser un message aux coordonnées suivantes :

Tél./Fax. 04 73 82 06 19 / bertignat.mairie@orange.fr. Site : www.bertignat.com